



## Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
11 mars 2005

Français  
Original: Anglais

---

### Commission des stupéfiants

Quarante-huitième session  
Vienne, 7-14 mars 2005

### Projet de rapport

*Rapporteur:* Olawale **Maiyegun** (Nigéria)

#### Additif

### Réduction de la demande de drogues

#### A. Structure du débat

1. À sa 1254<sup>e</sup> séance, le 9 mars, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour qui était libellé comme suit:

“Réduction de la demande de drogues:

- a) Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues;
- b) Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues.”

La Commission était saisie des documents suivants:

- a) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues (E/CN.7/2005/3);
- b) Rapport du Directeur exécutif sur l'assistance en matière de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité liée à la drogue pour les pays sortant d'un conflit (E/CN.7/2005/10).

2. La Directrice de la Division des opérations de l'ONUDC a présenté le point de l'ordre du jour et un représentant du Secrétariat a présenté un exposé audiovisuel. Une déclaration a été faite par l'observateur du Luxembourg (au nom des membres de l'Union européenne (les pays candidats que sont la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, ainsi que les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels que sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie-et-Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine (et les membres



de l'AELE que sont l'Islande et la Norvège, membres de l'Espace économique européen), se sont associés à cette déclaration)). Des déclarations ont été faites par les représentants de la Turquie, du Brésil, des États-Unis, de l'Indonésie, des Pays-Bas, du Chili, d'Israël, du Japon, du Mexique et des Émirats arabes unis. Une déclaration a également été faite par l'observateur de la République de Corée.

## **B. Délibérations**

3. Le Secrétariat a présenté une analyse des progrès accomplis par les États Membres pour ce qui est des activités prévues dans le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 24/132 de l'Assemblée générale, annexe), ainsi qu'un aperçu de la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues, un accent particulier étant placé sur les données relatives à la demande de traitements.

4. Des représentants ont remercié le Secrétariat pour la documentation qu'il avait fournie. Ils ont, pour la plupart, admis l'importance des activités et politiques de réduction de la demande. Ils ont décrit un ensemble vaste et varié d'activités intégrées et équilibrées conformes aux principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues. Un orateur a évoqué les changements introduits récemment dans la législation de son pays pour faciliter le traitement des toxicomanes.

5. On s'est déclaré préoccupé par la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues, notamment par l'augmentation continue de la production et de la consommation de stimulants de type amphétamine. Certains signes positifs, cependant, ont également été notés. On s'est aussi déclaré préoccupé par l'accroissement de la consommation de cannabis.

6. La plupart des représentants ont souligné la nécessité d'intensifier l'action menée en matière de prévention, de traitement et de réadaptation. Ils ont mentionné la nécessité d'améliorer l'accès aux programmes de prévention et l'efficacité de ces derniers, et de sensibiliser l'opinion aux risques inhérents à l'abus de substances psychoactives.

7. Il a été jugé important de proposer une gamme complète de services de traitement. Il a été noté qu'en instituant un lien et une coordination solides entre le cadre clinique, les services de traitement ambulatoires et les services à bas seuil d'exigence, on atteignait davantage de patients.

8. Il a été présenté un projet visant à faciliter le rétablissement des patients par des services de prévention des rechutes, de soutien par des pairs, d'alphabétisation, d'orientation professionnelle, de logement, de consultation psychiatrique et de traitement médicalement assisté.

9. On a également reconnu la nécessité d'atténuer les conséquences sanitaires et sociales néfastes de la consommation de drogues par injection, y compris le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles par le sang. Dans ce contexte, quelques représentants ont noté le travail accompli par l'ONUSIDA en tant que président du Comité des organisations coparrainantes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

10. Certains représentants ont exprimé l'avis que pour réussir, il fallait mobiliser la société civile et les communautés locales. Il a été donné des exemples de consultation de la société civile aux fins de l'élaboration de politiques nationales en matière de drogues, et de mobilisation de communautés locales et d'organisations bénévoles aux fins de la diffusion de messages de prévention.

11. Plusieurs représentants ont reconnu la nécessité d'évaluer la situation prévalant au niveau national, de suivre les progrès accomplis et d'évaluer les effets de l'action menée pour réduire la demande de drogues.

---